

Ma question est la même que celle du secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Bécharde). Comment peut-il y avoir juridiction fédérale dans ces secteurs-là, alors qu'on proclame l'exclusivité de la juridiction provinciale?

M. Matte: Monsieur le président, c'en est réellement drôle, puisqu'on discute d'une loi fédérale, au Parlement d'Ottawa, et non pas à l'Assemblée nationale du Québec sur la pension de sécurité de la vieillesse, qui est indéniablement du domaine social. Nous nous occupons présentement d'un domaine qui relève de la sécurité sociale. Normalement, n'eût été la faiblesse du gouvernement du Québec, cela n'aurait jamais été présenté. Jamais le gouvernement fédéral n'aurait eu à s'occuper de cela. Mais prenons pour acquis que les circonstances ont été telles qu'à un certain moment, le gouvernement central en est venu à administrer les pensions de sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Il faut reconnaître—et l'honorable ministre devrait le faire également—qu'à ce moment-là, nous sommes bel et bien dans le domaine de la sécurité sociale qui, normalement, devrait relever des provinces. Cependant, à cause d'un précédent et d'un amendement à la Constitution, le gouvernement fédéral s'en occupe. Alors, pourquoi ne serait-il pas permis au gouvernement central, qui doit exercer la coordination, au Canada, d'établir des normes de sécurité sociale que les provinces pourraient appliquer? Je ne vois pas de contradiction là-dedans.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est une heure, je quitte maintenant la fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

• (1410)

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je prends part à ce débat. Je voudrais féliciter le ministre pour ce qu'il a fait au sujet de ce bill. Je ne pense pas qu'une otarie dressée aurait pu réussir la volte-face qu'il a si bien et si vite exécutée pour rentrer ici dans sa peau de caméléon et présenter sa proposition. Mais il est réjouissant de voir que le gouvernement réagit finalement à l'opinion et aux exigences du public même si cela signifie qu'il a dû changer complètement de politique. Si quelqu'un doute que ce soit le cas, je citerai toutes les motions et tous les débats qui ont eu lieu à la Chambre tel qu'on les trouve au hansard. Sinon je n'en parlerai pas, car je pense que le ministre se rend compte aussi bien que moi du changement radical de politique qui s'est opéré. Le gouvernement reconnaît enfin qu'en ne prévoyant pas d'indexation, il n'indemnisait pas les allocataires dont les pensions étaient grignotées par l'inflation. Je le répète, nous sommes heureux de voir le gouvernement faire preuve de compassion en revenant sur sa première décision.

Il y a un peu moins de sept semaines, soit le 23 mars, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M.

[L'hon. M. Pepin.]

Munro) rejetait l'appel lancé au gouvernement par le parti conservateur pour lui demander de prévoir, dans le cas des pensions, allocations et autres prestations accordées ou administrées par le gouvernement, un pourcentage d'augmentation annuelle correspondant à celui de la hausse de l'indice des prix à la consommation au Canada. Ce soir-là, le ministre a voté contre cet amendement et je vais citer ses paroles. Aujourd'hui, la Chambre des communes a la surprise de voir nul autre que le ministre lui-même présenter la même résolution. Quel miracle s'est produit pour expliquer cette conversion d'un refus catégorique, le 23 mars, à une acceptation enthousiaste, le 8 mai? On devine que le gouvernement a reçu une avalanche de lettres de citoyens de toutes les régions du pays et que les associations de vieillards ont fait entendre leur voix.

A vrai dire, le ministre a fait des remarques intéressantes le 23 mars. Il a rejeté notre requête demandant l'équité pour les 1,800,000 bénéficiaires de la pension de vieillesse universelle et nos instances en faveur du relèvement des pensions à un niveau convenable et de leur indexation en fonction de la hausse du coût de la vie. Comme en fait foi le hansard du 23 mars, à la page 1103, le ministre a déclaré:

En tant que gouvernement nous avons, selon toute évidence, décidé que, si nous voulons bien combattre la pauvreté et assurer des fonds à ceux qui en ont besoin, nous ne devons plus verser de paiements à tous sans tenir compte de leurs revenus, mais procéder à un choix. Il nous faut prévoir une évaluation des moyens financiers—je l'appelle la technique du revenu garanti—l'appliquer à ce qui constituait autrefois notre programme universel de démosubventions de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales.

Donc, entre le 23 mars et le 8 mai, le ministre découvre soudainement que les bénéficiaires de la pension de vieillesse méritent un meilleur sort, et il relève les versements à leur intention de manière à tenir compte du coût de la vie, comme nous le demandions le 23 mars. Le ministre a peut-être constaté que la motion conservatrice suscitait beaucoup de sympathie dans son propre parti, et j'ose croire que c'est là une autre raison qui l'a ainsi fait changer soudainement d'idée.

Le ministre a mentionné certains programmes et s'est longuement étendu sur ce que le parti libéral avait fait au cours des années pour aider nos citoyens âgés, les stimuler mentalement et créer des emplois dans des domaines qui leur seraient accessibles, et il a aussi mentionné ce que les retraités faisaient maintenant. Stimuler leur activité est une très bonne chose. Ils ont maintes fois démontré, en défendant leur cause et en se groupant, la fermeté et la confiance nécessaires pour soumettre leurs problèmes à leurs députés. Que le ministre ait encouragé ce genre d'activité de leur part, voilà qui est très très bien.

Bien souvent les pensionnés ont prouvé leur condition de pauvreté en citant des cas. Nos vieillards ont comme n'importe qui le droit de profiter des meilleures conditions de vie qui existent depuis la dernière Grande guerre—et le député de Winnipeg-Nord-Centre a fait valoir leur cause—puisque'ils ont souffert et accepté les difficultés des années 30 alors qu'étaient lancés les projets des réalisations d'aujourd'hui. Outre l'indice du coût de la vie, le produit national brut, la qualité de la vie et d'autres considérations entrent en ligne de compte a ensuite dit le député de Winnipeg-Nord-Centre. Mais tout cela remonte aux années 30.

Inutile d'entrer dans tous les détails, bien que certains parmi nous oublient qu'à cette époque les titulaires actuels de la pension de vieillesse gagnaient de \$20 à \$50 par mois sur le marché du travail. Même des profession-